Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260226-DEL_2026_045-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 février 2026

Date de convocation : 03/02/2026 **Date d'affichage :** 03/02/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 37 27 32

L'an deux mille vingt six, le dix février, à 19 Heures 00, à la GAHARD (salle Émeraude - rue Jean Morin), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
GELY-PERNOT Aurore, HONORE Jean-Yves, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, KECHID Marine, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, MESTRIES Gaëlle, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, OBLIN Anita, HENRY Lionel, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, COUMAILLEAU Pascal, RICHARD Jacques, MASSON Josette, HAMON Carole, SENTUC Véronique, LECONTE Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, BLAISE Laurence

Absents :
VASNIER Pascal, LOREE Michel, LEGENDRE Bertrand, DESMIDT Yves, MOREL Gérard

Absents ayant donné pouvoir :
ALMERAS Loïc donne procuration à JOUCAN Isabelle
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
DUMAS Patrice donne procuration à HAMON Carole
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon
LARIVIERE-GILLET Yannick donne procuration à BOUGEOT Frédéric

Secrétaire de séance : Madame LAVASTRE Isabelle

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260226-DEL_2026_045-DE

N° DEL_2026_045

Objet **Agriculture**

Cession d'un foncier au profit de la commune de Saint-Médard-sur-Ille - Le Clos Gratien

Le Val d'Ille-Aubigné est propriétaire d'un foncier de 00 ha 33 a 96 ca sur la commune de Saint-Médard-sur-Ille, comprenant la parcelle AB 428.

Ce foncier a été acheté pour un projet de zone d'activé économique qui n'a pas abouti. La commune de Saint-Médard-sur-Ille occupe actuellement la parcelle AB 428.

La commune de Saint-Médard-sur-Ille a exprimé son souhait par délibération du conseil municipal d'acquérir la parcelle AB 428 pour un montant de 3 769,56 €, correspondant au coût d'acquisition initiale (foncier, indemnités, frais)

Une estimation du Domaine a été réalisée en date du 15/12/2025. Elle présente le prix de cession à 4 400€/ha, soit 1 500€ au regard de la superficie totale, avec une marge de + ou – 10 %.

A la vue de ces éléments, Monsieur le Président, propose :
- de valider la cession de la parcelle AB 428, d'une surface totale de 3 396 m², à la de Saint-Médard-sur-Ille,
- de fixer le prix de vente à 3 769,56 €., par dérogation à l'avis du Domaine,
- de désigner l'office notarial de Maître Crossoir, notaire à Saint-Germain-sur-Ille, pour rédiger l'acte notarié et procéder aux publications idoines auprès du service de publicité foncière,
- de préciser que les frais de bornage éventuels ainsi que les frais et droits liés à la signature de l'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- de l'autoriser à signer l'acte de vente ainsi que tous document relatif à l'exécution de la présente décision.

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Vu l'estimation France Domaine en date du 15/12/2025,

Vu la délibération 2025-75 prise le 08/10/2025 par la commune de Saint-Médard-sur-Ille,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

FIXE le prix de vente du foncier à 3 769,56 €, hors frais de bornage et frais d'acte à la charge de l'acquéreur,

PRÉCISE que les frais de bornage éventuels ainsi que les frais et droits liés à la signature de l'acte sont à la charge de l'acquéreur.

DÉCIDE de céder à la commune de Saint-Médard-sur-Ille la parcelle AB 428 d'une superficie de 3 396 m².

DÉSIGNE l'office notarial de Maître Crossoir, notaire à Saint-Germain-sur-Ille, pour rédiger l'acte notarié et procéder aux publications idoines auprès du service de publicité foncière,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte de vente ainsi que tous document relatif à l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 26/02/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame LAVASTRE Isabelle

Le *26/02/2026,*
Le Président,
Claude Jaouen